



COMPTE-RENDU CTL DU 21 JANVIER 2019

Ce CTL était le premier sous la présidence de Christophe DUCHENE en qualité de DDFIP par intérim. Il s'agissait de la deuxième convocation, la première instance ayant été boycottée. Étaient présentes les 5 OS élues.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation de deux PV de compte-rendu
- 2) Modification des horaires variables pour le SIP de Colmar et la Trésorerie de Sainte Marie Aux Mines
- 3) Ponts naturels 2019
- 4) Points divers
- 5) Suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2019.

Vous trouverez, en annexe 1, la déclaration liminaire intersyndicale FO-CGT-Solidaires-CFDT et, en annexe 2, la déclaration liminaire de FO-DGFIP68.

Les réponses de l'administration bien qu'incomplètes ont donné lieu à des échanges denses détaillés parmi les points divers qui ont occupé une bonne partie de la matinée.

I) Approbation des procès-verbaux (pour avis)

A) CTL du 27 juillet 2018

FO-DGFIP68 s'est abstenu sur ce point.

Sur le fond, nous rappelons que ce CTL dont l'unique point à l'ordre du jour était les déménagements de 6 services soit environ 100 agents a été convoqué uniquement pour information pour répondre aux organisations syndicales qui exigeaient un CTL pour avis.

Sur la forme, même si on reconnaît qu'il y a eu par le passé des rédactions plus complaisantes avec la direction, la lecture du procès-verbal ne reflète rien de l'ambiance lourde et des colères justifiées.

B) CTL du 18 octobre 2018

Tous nos représentants ayant des obligations, nous avons sollicité le report de ce CTL mais la direction a refusé. N'ayant pas siégé, nous n'avons pas pris part au vote du procès-verbal.

II) Modification des horaires variables pour le SIP Colmar et la Trésorerie Sainte Marie Aux Mines (pour avis)

A la demande d'une majorité de collègues des deux services, la direction propose de modifier les plages d'horaires variables. La formule retenue serait la suivante : début de la plage variable à 7h au lieu de 7h30 actuellement et fin à 18h30 au lieu de 19h.

Les organisations syndicales doivent se prononcer sur ce point avant que la direction lance la consultation officielle des agents concernés. Le résultat de cette consultation sera transmis pour information lors du prochain CTL et mis en application ensuite.

Nous nous sommes abstenus avec explication de vote. Même si nous n'allons pas contre le souhait des collègues, nous trouvons risqué les formats « à la carte ». Pour mémoire, l'amplitude horaire est de 11h30 avec une pause méridienne minimum de 45min. En comparaison de ce qui peut se faire au sein de la fonction publique, la DGFIP dispose d'une souplesse peu commune que nous souhaitons vivement conserver. Des demandes répétées de modifications pourraient conduire la DG à imposer un cadre uniforme plus contraignant pour l'ensemble des agents.

III) Les ponts naturels 2019

Nous avons voté pour les 3 jours proposés : vendredi 31 mai, vendredi 16 août et vendredi 27 décembre.

IV) Questions diverses

A) La direction en intérim

Monsieur DUCHENE a précisé que cette situation n'avait rien d'anormal, qu'il assumerait toutes ses responsabilités jusqu'à la CAPN des AGFiP/AFiP qui devrait se tenir en mars et se conclure par la nomination d'un nouveau DDFiP.

B) L'accueil du public au SDE et SIE de Mulhouse

La direction a confirmé la situation telle que nous l'avons présentée dans notre déclaration liminaire. Elle explique qu'elle a mis en place une « expérimentation » mais elle reste muette quant à la consultation des organisations syndicales, la nature de l'expérimentation, sa durée et un éventuel retour au respect des horaires et conditions d'ouverture officielles.

C) La prime de 200 € annoncées par Monsieur DARMANIN

La direction nous a confirmé qu'une note lui avait été adressée pour déterminer le périmètre des agents concernés. Cette note n'a été diffusée ni aux agents, ni OS tant sur le plan local que national...drôle de conception du dialogue social !!!

Une fois encore, c'est le diviser pour mieux régner qui l'emporte.... Car si la partie visible du PAS est bien évidemment la saturation des SIP, pour autant l'ensemble des services de la DGFIP sont concernés par le dispositif (trésoreries dans le cadre de la paye des agents territoriaux, SIE services de direction...)

Non seulement FO-DGFIP revendique l'attribution de cette prime à tous les agents mais souhaite toujours avoir accès aux critères retenus par notre direction pour être en mesure de défendre les agents lésés.

D) L'avenir des cités

Comme quoi, il ne faut jamais hésiter à poser des questions, parfois on obtient des réponses !

Nous sommes enfin informés des projets suivants :

- 40 millions pour Colmar : démolition des bâtiments H et G avec construction d'un nouveau bâtiment sur leur emprise et démolition de la tour. Il est prévu que la direction quitte la rue Bruat pour venir s'installer à la cité.

- 20 millions pour Mulhouse : réhabilitation du bâtiment B, démolition du bâtiment D et reconstruction d'un nouveau bâtiment. Le bâtiment de Dollfus sera cédé.

L'ensemble des travaux devraient se terminer à l'horizon 2022/2023.

Il est précisé que la DDFIP68 n'étant que locataire, la répartition des services dans les nouveaux bâtiments sera discutée lors de prochains conseils de cité avec la préfecture.

E) La géographie revisitée

En réponse à notre déclaration liminaire, notre direction nie avoir reçu toute consigne en ce sens...

F) Les difficultés liées à la mise en place du PAS

La direction s'est déplacée dans de nombreux sites et est pleinement consciente des difficultés rencontrées par les agents. Elle évoque la tenue d'un CHSCT exceptionnel sur ce sujet le 28/01/2019.

FO-DGFIP68 reconnaît le rôle du CHSCT mais considère que seule l'instance du CTL peut valablement apporter des solutions à la surcharge de travail qui pèse sur les collègues. Nous suggérons la restriction des accueils lorsque le flux est trop important, l'aménagement des horaires d'ouverture pour faire face aux tâches connexes qui s'accumulent et surtout une position claire sur les priorités pour que les collègues ne subissent pas, une fois le PAS digéré, le stress de tout ce qui est aujourd'hui jugé comme secondaire.

La direction répond favorablement à notre demande d'aborder ce point pour avis en CTL et envisage de le réunir mi-février pour prendre le temps de collecter le maximum d'informations en visitant l'ensemble des services qui ont chacun leurs particularités et de nous faire des propositions concrètes qui soulageront les agents.

Entre la tenue du CTL et la publication de ce compte-rendu, ce CTL se réunira début mars.

G) Le télétravail

La mise en place du télétravail se généralise à l'ensemble des agents.

La DGFIP s'est fixée comme objectif de tendre vers 10 % de l'effectif en télétravail d'ici 3 ans, ce qui représente pour notre département environ 80 collègues en télétravail, étant précisé que cet objectif n'est pas contraignant et qu'il ne sera pas désigné des volontaires d'office.

La correspondante locale du télétravail est Madame Stéphanie VUILLEMARD.

Il convient de distinguer le télétravail pour raisons médicales qui s'adapte au cas par cas et le télétravail par choix personnel. Ce dernier relève d'un formalisme réglementaire précis (exclusion de certaines activités par exemple) dans le cadre d'une convention signée entre les parties.

Il est rappelé que l'administration fournit le matériel mais que la mise à disposition de la connexion internet incombe à l'agent. Celle-ci doit être suffisante avec si besoin des tests d'éligibilité pris en charge par la direction.

Entre la tenue du CTL et la publication de ce compte-rendu, il a été annoncé que le télétravail serait un point à l'ordre du jour du CTL début mars 2019.

H) La revalorisation des Frais de déplacement

A ce jour, il n'y a pas de note nationale officialisant la promesse de Monsieur DUSSOPT de l'an passé sur la revalorisation des frais de déplacement.

Dans l'hypothèse où elle finirait pas voir le jour, FO-DGFIP68 a invité la direction à faire remonter au bureau national la nécessité d'obtenir une application rétroactive du dispositif pour qu'il n'y ait pas de discrimination entre les agents se déplaçant en 2019, avant et après la parution de la note.

I) Les conditions de sécurité et les plans d'évacuation des bâtiments

Toutes les organisations syndicales ont rappelé que les plans d'évacuation n'étaient pas connus.

Nous avons été informés que le responsable sécurité effectuerait une tournée des services pour mettre à jour les consignes et qu'un nouveau plan de formation était envisagé à destination de tous les agents.

J) Le correspondant handicap et l'assistant de prévention

Madame Anne-Marie MARTIN est le correspondant handicap.

Madame Olivia BUCHON est l'assistante de prévention.

K) Les relations SDE-PCRP

La direction connaît très bien les difficultés existantes. Un groupe de travail s'est réuni en fin d'année 2018 et un protocole doit être arrêté pour mi-février.

L) Les cellules CSP

Compte-tenu de l'absence de pilotage des cellules CSP et de la demande de certains agents à réintégrer les services d'assiette, FO-DGFIP68 a interrogé la direction sur l'avenir de ces cellules.

La direction a reconnu et compris la baisse de motivation des agents mais elle a confirmé le rattachement de ces cellules au PCRP en 2020.

M) Le TAMRAP

Interrogée par la CFDT sur l'effectif de ce service, la direction a expliqué qu'il tendait à sa cible, il ne restait plus qu'une vacance. Toutefois, comme il y a également un arrêt maladie en cours, les EDR sont maintenus.

N) Le PRS

Le directeur a voulu mettre un terme à la rumeur selon laquelle le PRS était voué à disparaître, aucune consigne en ce sens n'a été donnée.

V) PLF 2019 : suppressions de postes

Les suppressions d'emplois étant une commande politique, ce n'est pas le rôle des organisations syndicales de proposer où supprimer des emplois.

Le projet de suppression de poste soumis à avis au CTL est le suivant :

| | Idiv HC | Idiv CN | B | C |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Direction | | | -2 | |
| Trésorerie Ottmarsheim | | -1 | | |
| Trésorerie Rouffach | | -1 | | |
| SIP Mulhouse Plaine | -1 | | | |
| Trésorerie Ferrette | | | | -1 |
| SIP Colmar | | | | -1 |
| SIP Mulhouse | | | -2 | -2 |
| SIP Ribeauvillé | | | | -1 |
| SIP Thann | | | | -1 |
| SIE Colmar | | | | -2 |
| SIE Mulhouse | | | -1 | |
| SIE Thann | | | | -1 |
| PTGC Mulhouse | | | | -1 |
| Total des suppressions | -1 | -2 | -5 | -10 |

La direction nous précise que :

- l'intervention du délégué du DG a permis l'abandon d'une suppression d'un emploi de catégorie C ;
- les suppressions des emplois d'Idiv sont les conséquences des fermetures des sites ;
- les suppressions ont été décidées en tenant compte des transferts d'emplois liés à l'ASR 2019 (fusion des 2 SIP de Mulhouse, fermetures des trésoreries de Ottmarsheim et de Rouffach et création du SDIF), des postes vacants et des départs en retraite connus pour qu'il y ait le moins d'impact réel sur les agents en poste en évitant les situations de surnombre.

INFO DE DERNIERE MINUTE !

Toutefois, entre la tenue de ce CTL et la publication de ce compte-rendu, la direction a pris contact avec l'ensemble des organisations syndicales pour nous informer d'un changement ; il y aurait 8 suppressions de postes B et 7 de postes C.

Si cette erreur se confirmait, les suppressions de poste seraient à nouveau à l'ordre du jour du prochain CTL.